

Guide des bonnes pratiques

TOUT
À L'ÉGOUT ?

NON
PAS DU TOUT !



LES RESTES DE NOURRITURE ET ÉPLUCHURES

Avant de faire la vaisselle, videz le contenu de vos assiettes.

LES RISQUES >> CHEZ VOUS

Canalisations bouchées et dégagement de mauvaises odeurs.

>> POUR LE SIARP ET SES PARTENAIRES

Des interventions d'entretien plus fréquentes (préventives ou curatives), une charge polluante supplémentaire à traiter à la station d'épuration.

LE BON GESTE

Faire du compost (fertilisant pour le jardin) ou à jeter aux ordures ménagères.



LES HUILES ET LES MATIÈRES GRASSES

Huiles de friture, de cuisson, de vidange, graisses...

LES RISQUES >> CHEZ VOUS

Dégagement de mauvaises odeurs et canalisations bouchées (en refroidissant, les huiles et graisses se solidifient).

>> POUR LE SIARP ET SES PARTENAIRES

Réseaux de collecte colmatés, altération des performances de traitement des stations d'épuration.

LE BON GESTE

À déposer en déchèterie.

OÙ JETER SES DÉCHETS ?

Bien qu'il soit encore appelé à tort « tout à l'égout », le réseau d'assainissement n'est pas destiné à tout recevoir. Pour assurer son bon fonctionnement, **chacun de nous peut agir !**

Pour cela, il convient d'adopter de bonnes pratiques pour évacuer les différents déchets produits à la maison ou dans la rue.



LINGETTES & COMPAGNIE (OBJETS SOLIDES)

Lingettes, gants, cotons-tiges, masques, protections périodiques, préservatifs, rouleaux de papier wc, même dits biodégradables (en réalité, ils n'ont pas le temps de se dégrader dans les canalisations), etc.

LES RISQUES >> CHEZ VOUS

WC et canalisations bouchés.

>> POUR LE SIARP ET SES PARTENAIRES

Tuyaux et ouvrages (pompes, dégrilleurs...) colmatés, débordement des eaux usées sur la voirie, pollution des cours d'eau, risque accru pour les agents qui interviennent.

LE BON GESTE

À jeter dans la poubelle d'ordures ménagères ou les recycler (tube en carton des rouleaux de papier wc).



À LA MAISON



LES MÉDICAMENTS

Gélules, comprimés, sirops...

Les molécules des médicaments ne sont pas traitées par les stations d'épuration. Elles impactent directement la physiologie des organismes aquatiques, nuisant alors à la faune et à la flore.

LE BON GESTE

Périmés ou non consommés, à ramener en pharmacie.

DANS LA RUE

Tout ce qui se déverse dans les avaloirs d'eaux pluviales est rejeté dans le milieu naturel, entraînant une pollution des milieux aquatiques :

- les mégots et tout objet solide - **LE BON GESTE** : à jeter dans les cendriers et poubelles ;
- les produits de lavage des voitures - **LE BON GESTE** : lavage à sec ou en station de lavage

Le saviez-vous ? L'article 99-3 du Règlement sanitaire départemental stipule que « le lavage des voitures est interdit sur la voie publique, les voies ouvertes à la circulation... » - Amende forfaitaire de 68 € / majorée à 450 € ;

- les produits chimiques : solvants, peintures, huiles de vidange... - **LE BON GESTE** : à déposer en déchèterie.



LES PRODUITS CHIMIQUES

Peintures, solvants, vernis, hydrocarbures, pesticides et produits de jardin...

LES RISQUES >> CHEZ VOUS

Détériorations des canalisations et dégagements de vapeurs toxiques.

>> POUR LE SIARP ET SES PARTENAIRES

Risque d'intoxication des égoutiers, fonctionnement perturbé des stations d'épuration (destruction des micro-organismes en charge du traitement des pollutions dissoutes), contamination des boues d'épuration qui seront déclassées (incinérées au lieu d'être valorisées en agriculture comme engrais).

LE BON GESTE

À déposer en déchèterie ou dans des points de collecte de déchets toxiques s'ils existent sur votre territoire.

INFOS PRATIQUES

Toutes les détériorations, les obstructions constatées sur les différents ouvrages entraînent des surcoûts d'exploitation qui impactent directement la facture d'eau des usagers.

LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Ce sont les réseaux souterrains qui collectent les eaux usées et les eaux pluviales. Les eaux usées sont transportées vers les stations d'épuration par une succession d'ouvrages hydrauliques pour être traitées. Elles seront ainsi débarrassées des polluants dont elles sont chargées, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

**LES ÉGOUTS NE SONT PAS DES POUBELLES,
PENSEZ-Y !**



LES PROFESSIONNELS, C'EST NOUS.

Vous ne devez en aucun cas intervenir sur les ouvrages du **SIARP**, et encore moins soulever une plaque d'égout : vous risquez d'aggraver une situation problématique et mettre en péril votre sécurité et celle des autres.

ASSAINISSEMENT,
AYONS LES BONS RÉFLEXES.

**TOUS ENSEMBLE,
CHANGEONS NOS HABITUDES !**

CONSEILS PRATIQUES

Les produits d'entretien naturels « fait maison » ou biodégradables, c'est bon pour votre santé, votre budget et l'environnement. Ils sont simples à fabriquer.

Pour leur utilisation, portez des gants et ne mélangez jamais deux produits d'entretien. Pensez à étiqueter vos produits pour la sécurité de tous, à tenir hors de portée des enfants.

UN DÉTARTRANT WC « FAIT MAISON »

FABRIQUER

1. Mélangez 600 ml d'eau et 300 ml de vinaigre blanc.
2. Ajoutez 5 gouttes d'huile essentielle pour l'odeur.
3. Mélangez et versez votre solution dans un vaporisateur.

NETTOYER

1. Vaporisez la surface à détartrer (secouez votre spray avant chaque utilisation).
2. Laissez agir quelques minutes.
3. Frottez à l'aide d'une brosse à WC ou d'une lavette en microfibre.
4. Si des tâches persistent dans la cuvette des WC, tirez la chasse d'eau avant de verser une cuillère à soupe de cristaux de soude. Laissez agir et brossez énergiquement (produit sans danger pour les fosses septiques et systèmes d'épuration individuelle).

Retrouvez plus de conseils pratiques et de recettes de produits ménagers « fait maison » sur différents sites Internet.

Sous toute réserve de vos allergies et sensibilités, et du respect des quantités mentionnées.

Contactez-nous

Syndicat Intercommunautaire pour l'Assainissement
de la Région de Cergy-Pontoise et du Vexin

9 rue Pierre Curie 95300 PONTOISE

Tél. : 01 30 32 74 28 - Courriel : contact@siarp.fr

Suivez-nous www.siarp.fr

